

O. Heytjens

“ La censure ne sera jamais rétablie”, affirme la Charte de 1830.

L'ŒUVRE

14, Rue Drouot
Téléphone : GUT. 02-71, BERG. 40-81
Après minuit : GUT. 59-89

Directeur :
GUSTAVE TÉRY

ABONNEMENTS			
1 An	6 Mois	3 Mois	1 MOIS
18 fr.	9 fr.	4 fr. 50	1 fr. 50

Lettres du Front

A L'ANCIENNETÉ

Au bout de dix-huit mois de guerre, une administration vigilante vient de s'apercevoir que les mérites professionnels d'un médecin ne dépendaient pas exclusivement du nombre de périodes qu'il avait faites dans la réserve.

Jusqu'ici, pour apprécier la valeur respective des médecins-majors, on ne leur demandait pas :

- Quels sont vos titres, vos diplômes ? Quelle est votre expérience ?
- On se contentait de leur demander :
- Combien de fois avez-vous fait vingt-huit jours ?
- Un médecin qui n'avait jamais exercé, un dentiste qui avait pris ses inscriptions de docteur, devenaient ainsi couramment les supérieurs hiérarchiques de professeurs de faculté et de médecins des hôpitaux.
- Une circulaire vient de changer cela. Dorénavant, les mérites professionnels entreront en ligne de compte, pour l'obtention des grades militaires et un professeur de faculté, par exemple, aura droit à quatre galons tout de suite.
- Déjà une conception analogue avait présidé à l'organisation du service des Trésors et Postes. Depuis longtemps, on s'était résigné à faire assurer le service postal par des postiers et celui du Trésor par les membres de la cour des comptes.
- Et cela, direz-vous, est assez naturel.

Mais si vous étiez militaire, vous conviendriez que cela est très grave, que de pareilles réformes ne vont point sans créer des précédents redoutables et que, pour tout dire, du jour que l'idée de compétence sera définitivement acclimatée dans l'armée, il en résultera de telles perturbations que l'on hésite à les envisager.

Jusqu'ici nous vivions paisibles avec l'idée que l'ancienneté suffisait à tout. C'est d'entre nous qui étaient officiers de réserve, au moment de la mobilisation, commandant des compagnies et les capitaines qui survivaient sont chefs de bataillon. Presque tous les officiers ont franchi un échelon de la hiérarchie militaire. Quelques-uns en ont franchi deux. Je ne sais pas s'il en est un seul qui en ait franchi trois.

Les chefs de section, à leur tour, se sont recrutés parmi les sous-officiers de la première heure et de préférence parmi les plus anciens.

Parmi les grades supérieurs, une sélection s'est faite. On a déjà envoyé à Limoges un certain nombre de généraux malheureux. Mais dans les grades subalternes, où l'on n'a pas l'occasion de perdre de batailles, rien de pareil ne s'est produit.

Ainsi les traditions du temps de paix se maintiennent intactes, les routines aussi et les erreurs pareillement. Nous avons peut-être appris quelques petites choses, mais sûrement nous n'avons rien oublié.

L'armée a pu incorporer toutes les intelligences, toutes les compétences, tous les talents. Elle ne leur a rien demandé. Sans doute, les nécessités ont obligé les pouvoirs publics à organiser des écoles d'instruction pour y former des officiers, mais on n'y admet que les hommes du service actif.

Pourquoi, demandera-t-on, un enfant de dix-sept ans qui sort du collège est-il plus apte au commandement qu'un homme de trente, qui vient de passer un an et demi dans les tranchées ?

— Parce qu'il faut tout prévoir, que la guerre ne durera pas toujours et qu'après la conclusion de la paix, le jeune homme pourra être tenté de rester dans l'armée.

Ainsi nous pouvons espérer avoir d'excellents officiers pour la prochaine paix.

En attendant et pour la guerre immédiate, nous avons Flick, Ronchonnot et le sous-lieutenant Cognacq.

Ce n'est pas moi qui ai fait cette découverte, c'est le général de Castelneau qui, dans un ordre aux armées qu'il commande, se plaignait que l'on négligeait d'utiliser des gradés très humbles, mais pourvus d'une instruction supérieure et, par ailleurs, admirablement notés au point de vue militaire.

Aussitôt, les généraux qui souffrent les premiers de cet état de choses, dont ils n'osent pas sortir, se sont empressés d'accuser les intéressés eux-mêmes : — Tout ça, c'est votre faute. Pourquoi n'avez-vous pas demandé, à l'issue de

voire service, à devenir officiers de réserve ? Pourquoi n'avez-vous pas, dès le temps de paix, songé à prendre rang dans la hiérarchie militaire ? Vous avez manqué à votre devoir.

Eh bien ! non, mon général, ce n'est pas leur faute et même c'est la vôtre. Il est possible que les hommes aient négligé, quand ils avaient vingt ans, de « faire leur devoir » pendant vingt-huit jours de paix, mais voici dix-huit mois de guerre qu'ils le font patiemment. Ceci vaut cela. Et si vous n'êtes pas susceptible de déterminer cette équivalence, ou si vos règlements ne vous permettent pas d'en tenir compte, peut-être est-il, en définitive, logique, d'en rendre responsable le règlement et vous.

Et les intéressés pourraient ajouter encore qu'en somme ils ne demandent rien, qu'ils sont également disposés à faire de leur mieux comme officiers ou comme hommes de troupe, qu'aucune récompense ne les tente et que, après tout, c'est peut-être aux chefs de distribuer utilement les emplois et non aux soldats de les solliciter.

En attendant, ils sont las d'entendre prôner, au détriment de leur patriotisme, celui d'un tas d'officiers de réserve qui ne sont venus sur le front qu'à la dernière extrémité ou qui n'y sont pas venus du tout.

J'entends que, puisque ceux-ci ont déjà fait « tout leur devoir » en temps de paix, il ne leur reste, de toute évidence, rien à faire en temps de guerre.

Mais, franchement, ils en abusent.

Sergent Pangloss

Nancy bombardee

Nancy, 24 janvier. — Le nouveau bombardement auquel Nancy a été soumise ce matin, entre sept et huit heures, n'a pas causé de dégâts importants.

Deux personnes ont été blessées, l'une peu grièvement, l'autre très légèrement.

A la fin de la matinée, plusieurs avions ennemis ont survolé les environs de la ville ; ils ont lancé quelques bombes sans résultat.

Propos d'un grincheux

LE MERCANTI

Dites, est-ce que vraiment il n'y a pas moyen de supprimer les mercantis, et de les remplacer par des marchands ?

Je reçois chaque jour des lettres de soldats indignés. Celui-ci a payé 1 fr. 60 un litre de vin. Cet autre, 2 fr. 50 une boîte de sardines. A celui-ci, qui m'écrit aujourd'hui, on a réclamé onze francs pour un poulet étique. « Qu'en pensez-vous ? » me demande-t-il. Je pense qu'il a bon caractère.

Et je pense aussi que ce scandale a trop duré : on nous a annoncé jadis des mesures. On nous a parlé d'envoyer des instructions aux chefs de corps, et d'imposer une contrainte aux misérables qui prétendent bâtir une fortune sur l'exploitation de nos défenseurs. Je ne sais ce qui a été fait. Rien, probablement, rien qu'une circulaire avec des cachets, des estampilles, des signatures et des numéros d'ordre. En tout cas, rien n'est changé, et le mercanti continue.

Il s'agit d'organiser le commerce sur le front. Est-ce impossible ? Non ; c'est même très facile. Je ne demande pas au gouvernement de fonder lui-même un grand magasin avec mille succursales en bois blanc, où les soldats pourraient trouver la bouteille de vin supplémentaire, le cahier de papier à lettres — n'ai-je pas lu, hier, que certains mercantis vendent 0 fr. 25 une feuille ? — et les quelques douceurs qu'ils souhaitent. Je demande seulement au gouvernement de favoriser le commerce honnête et de supprimer le négoce méprisable et révoltant.

Nous possédons d'énormes organisations commerciales. En temps de paix, le plus lointain hameau est visité par leurs émissaires, qui vendent au détail des denrées fraîches, à un prix moyen. Je ne désire pas autre chose.

Il y a des Chambres de commerce, qui pourraient créer une organisation pareille. Il y a des commerçants millionnaires. Il y a M. Dufayel. Et vous-même, Monsieur Cognacq, voilà une bonne occasion de vous faire oublier en vous montrant.

Albert Savarus

La royale Censure

Par quel mystère ou quel accident l'article que j'avais intitulé hier : *M. Briand serait-il royaliste ?* a-t-il changé de titre à l'imprimerie ? Peu importe. Il nous a suffi d'observer que les seuls doctrinaires de la monarchie non seulement défendent mais célèbrent la censure, où ils n'ont que trop raison de voir une institution antirépublicaine. Les ciseaux d'Anastasia sont un instrument de règne, et il n'est pas inutile ce matin de rappeler en quels termes le ministre Chantelauze le recommandait à Charles X :

Ce serait nier l'évidence que de ne pas voir dans les journaux le principal foyer d'une corruption dont les progrès sont chaque jour plus sensibles... A toutes les époques, la presse périodique n'a été et il est dans sa nature de n'être qu'un instrument de désordre et de sédition... C'est par l'action violente et non interrompue de la presse que s'expliquent les variations trop subites, trop fréquentes de notre politique intérieure... La presse ne tend pas à moins qu'à subjuguer la souveraineté et à envahir les pouvoirs de l'Etat... Une diffamation systématique organisée en grand et dirigée avec une persévérance sans égale va atteindre ou de près ou de loin jusqu'au plus humble agent du pouvoir... Nulle force, il faut l'avouer, n'est capable de résister à un dissolvant aussi énergique que la presse... Le moment est venu de recourir à des mesures...

Vous pensez bien qu'à la Chambre, cet après-midi, M. Briand n'aura pas l'imprudence d'en parler avec cette franchise. Soutiendra-t-il, comme une de ses interruptions semble le laisser prévoir, qu'en réalité « la censure n'existe pas » et qu'il ne peut supprimer l'inexistant ?

Peut-être s'aviserait-il de répondre, en effet, comme M. Jules Gautier me l'a d'ailleurs expliqué, qu'il ne connaît pas la censure, mais bien le « bureau de la presse », et que ce bureau fut créé, à la demande générale des journalistes, pour faciliter leur tâche et prévenir leurs bavures. Les censeurs ne seraient pour nous que des collaborateurs bénévoles et discrets, qui prennent au besoin nos intérêts contre nous-mêmes ; ils poussent la discrétion et la bienveillance jusqu'à venir la nuit dans notre imprimerie briser notre matériel à coups de marteaux pour nous mieux préserver des informations erronées. Ainsi les censeurs de l'Inquisition faisaient rôti les hérétiques pour assurer le salut de leurs âmes. Ne prenez pas M. Jules Gautier pour un garde-chiourme ; ce n'est qu'un ange gardien.

La censure ? Qui parle encore de ce vestige de l'ancien régime ? M. Andrieux n'a-t-il pas rappelé l'autre jour que la Charte de 1830 contient son oraison funèbre ?

M. Jules Gautier n'est pas plus directeur de la censure que le père du bourgeois gentilhomme n'était marchand de drap. Celui-ci achetait seulement de temps à autre quelques pièces d'étoffe et il en cédait aux personnes qui en désiraient par pure obligation et moyennant un honnête bénéfice.

Quel que soit le détour choisi par M. Briand, on est sûr d'avance qu'il sera fort ingénieux ; mais s'il subsiste encore demain dans ce pays, avec l'agrément des Chambres, quelque chose qui ressemble de près ou de loin à la censure, si la presse l'accepte, il y aura vraiment quelque chose de cassé chez nous, et quand on nous répétera que nos soldats se battent pour le droit et la liberté, peut-être nous sera-t-il permis de demander, avec plus de tristesse que d'ironie :

— Quel droit ? Quelle liberté ?

Gustave Téry

La famine au Zoo hongrois

Les animaux du Jardin Zoologique de Budapest meurent de faim.

Faute de fourrage, on a essayé de nourrir les herbivores avec des châtaignes. Ils n'en ont pas voulu ; alors, on les a fait manger (les herbivores) par les grands fauves de la ménagerie.

Les oiseaux de proie, aigles et vautours, ont été relâchés. Ils sont partis immédiatement pour le front où ils trouveront sans aucun doute leur pâture.

Quant aux ours, ils ont procuré une bonne affaire au Jardin Zoologique et un intéressant fait-divers aux journaux hongrois.

Le directeur du Jardin Zoologique a ouvert un concours entre les tireurs désireux de s'offrir une chasse à l'ours ; et il s'est trouvé un amateur pour payer 300 florins le plaisir d'abattre deux plantigrades.

On a donc laissé l'amateur, muni d'un fusil, et les deux ours, sans aucune arme, en tête-à-tête dans la partie la plus pittoresque du Jardin Zoologique. Deux heures après, des gardiens sont venus pour voir le résultat de la chasse : ils ont constaté que les ours avaient mangé l'amateur.

Ce qui prouve que l'ours est carnivore en temps de guerre.

LE QUATRIÈME ACTE

C'est curieux : maintenant qu'il s'agit d'attaquer Salonique, il n'y a plus personne ; deux ne peuvent, et deux ne veulent plus rien savoir.

Les deux qui ne peuvent sont l'Allemand et l'Autrichien, réellement épuisés en hommes. Les deux qui ne veulent sont le Bulgare et le Turc. Prévoyant que Salonique ne leur restera en aucun cas, l'idée d'aller tirer cet énorme marron du feu pour l'offrir aux Austro-Boches ne leur sourit nullement. En outre, ils sont occupés chez eux.

A Sofia, ce bougre de Ferdinand réalise chez lui l'union sacrée, c'est-à-dire qu'il fait condamner à vingt ans de travaux forcés, ou assassiner, les députés dont les votes lui paraissent douteux, et procède ensuite à de nouvelles élections pour pourvoir les sièges rendus libres. C'est ce qu'on appelle en Bulgarie assurer le fonctionnement normal du régime parlementaire.

A Constantinople, Talaat et Enver sont occupés sensiblement au même travail d'unification, sauf qu'ayant d'autres moyens à leur disposition, l'affaire traîne moins. Elle est dans le sac en moins de temps qu'il n'en faut pour cuire ledit sac et le jeter dans le Bosphore. Vingt et un officiers inculpés de vouloir, comme Dagobert, remettre à l'endroit leur culotte à l'Enver, ne se plaindront pas qu'on les ait noyés dans la paperasserie, car ils l'ont été, en un tour de main, dans de la bonne eau salée.

En Turquie, on ne s'émeut guère pour si peu. Et ces opérations de simple police n'empêcheraient pas de diriger sur Salonique des forces imposantes, si des orages autrement graves ne les réclamaient désormais en Mésopotamie.

Car, j'en suis navré, il va falloir vous fourrer dans la tête la carte de la Mésopotamie. Oubliez Salonique, provisoirement enkystée ! Autour de Bagdad se transporte l'intérêt. La ville des mille et une nuits va voir quelques unes des mille nuits de cette guerre.

Ça s'est emmanché petit à petit. Aujourd'hui, ça éclate : d'abord, un général anglais fut envoyé là-bas pour protéger des terrains pétrolifères. Avec une belle témérité, il s'avisa de dévier sur Bagdad ! L'armée turque de Syrie envoie des renforts qui le prennent à revers. Défaite de Ctésiphon. Le général anglais se replie, et en appelle un autre à son secours. Les Russes, voyant cela, descendent à marches forcées. Victoire d'Erzeroum. Mais 50,000 soldats allemands et 3,000 automobiles ont surgi depuis hier à Constantinople. Oubliez, Salonique ! Oubliez, l'Égypte ! Bagdad est en danger.

Bagdad, espoir suprême et suprême pensée !

De Stamboul à Bagdad, leur raid les portera pendant, 1,800 kilomètres. Les autos sont destinées à franchir les 683 kilomètres non encore construits.

Hardi ! Les Turcs, là-bas, cernent les Anglais. Qui arrivera le premier, le Boche de Stamboul, ou le Russe du Caucase, qui est déjà au Kurdistan ?

Bagdad va donner son nom au quatrième acte de la tragédie dont les trois premiers actes se sont appelés la Marne, la Pologne et les Balkans.

Maurice de Waleffe

La guerre navale

Le jeu du Blocus

Les journaux anglais annoncent que le gouvernement va faire une déclaration sensationnelle à la Chambre des Communes au sujet du resserrement du blocus qui s'était vraiment trop desserré. Comme on dit dans la marine, les Alliés vont « embrasser le mou ». Nous allons voir ça.

Le blocus, pour être obligatoire, doit être effectif, c'est-à-dire maintenu par une force suffisante pour interdire réellement l'accès du littoral ennemi. C'est ainsi que l'a défini clairement le gouvernement français dans sa déclaration au sujet des neutres, au début de la guerre franco-allemande, le 31 juillet 1870.

Sommes-nous en mesure d'interdire réellement l'accès des côtes ennemies aux neutres ? Là est toute la question.

La réalité nous oblige de reconnaître que nous ne le pouvons pas, n'étant pas maîtres de la Baltique. C'est la raison pour laquelle les Américains ont soulevé tant d'objections contre l'application des « ordres en conseil britanniques », qui n'ont pas, d'ailleurs, de valeur légale en droit maritime international, lequel ne reconnaît que la notification du blocus aux gouvernements intéressés dans la forme et les délais déterminés.

Donc, jusqu'à présent, le blocus n'a pas été effectif. Les relations maritimes entre les pays scandinaves et les côtes allemandes de la Baltique n'ont jamais été interrompues et nous savons qu'après avoir été un peu gênés par les croisières de sous-marins anglais en novembre dernier, elles ont repris toute leur activité. Le développement des côtes allemandes sur la Baltique est égal à celui de nos côtes depuis Ouessant jusqu'à la frontière espagnole. Il faut y ajouter la partie des côtes russes occupée par l'ennemi, de Memel à Windau, et qui équivalent à peu près à la distance de Saint-Malo à Brest.

Nous ne tenons pas suffisamment compte de l'importance considérable de ce front de mer de grande étendue.

Si nous jetons un coup d'œil sur les côtes allemandes de la mer du Nord, nous nous apercevons que de ce côté nos ennemis ont un front de mer égal à la distance de Dunkerque au Havre. Celui-ci, dit-on, est hermétiquement bloqué. Ce n'est qu'un on-dit. La vérité est tout autre. Le trafic maritime de Hambourg et de Brême n'a pas cessé complètement, ainsi qu'on l'a affirmé ; les neutres le savent bien, puisque leurs bateaux remontent le Weser et l'Elbe avec des pilotes qui vont les chercher au large de Bremerhaven et de Cuxhaven.

Tout le monde sait — j'entends par là le monde qui s'occupe de transports maritimes — que les Américains continuent de fournir régulièrement les empires centraux d'approvisionnement de toutes sortes et de matériel de guerre, et que ces fournitures se sont accrues considérablement depuis quelques mois. L'encombrement des voies ferrées aux Etats-Unis, sur lesquelles cent mille wagons étaient embouteillés fort récemment, et du port de New-York où les navires attendent plusieurs semaines avant d'avoir une place à quai, n'est pas causé seulement par le trafic à destination de la France, de ses alliés et des neutres, mais en grande partie par les expéditions destinées aux pays ennemis.

Quels moyens allons-nous employer pour mettre un terme à cette contrebande de guerre qui enrichit tant de gens ? Ce n'est pas une déclaration, si énergiquement ferme qu'elle soit, qui empêchera les chasseurs de dollars de ravitailler les puissances centrales, le gain est trop considérable pour qu'ils y renonceraient sur le vu d'un chiffon de papier. Ce n'est plus un match aux millions, c'est un match aux milliards qui est engagé entre les grands neutres, et ce serait folie de croire qu'ils interrompraient la partie pour nous faire plaisir.

D'ailleurs, ces mercantis de grande allure se proclament à l'envi amis sincères de la France ; ils ont sur leur table le dernier discours de nos ministres et dans leur bibliothèque les œuvres de nos grands penseurs. Mais, pendant que le reporter attendri note ces détails pour son journal, à l'étage au-dessous, dans les bureaux, des commis nombreux facturent des canons et des munitions pour nos ennemis. C'est le moment de dire : « Seigneur, débarrassez-

moi de mes amis ; quant à mes ennemis, je m'en charge.

Si nous voulons fermement rendre le blocus effectif et diminuer la durée de la guerre de plusieurs mois, d'un an peut-être, il faut nous résoudre à conquérir la maîtrise de la Baltique, et nous n'y parviendrons qu'en nous assurant d'abord la liberté du passage dans les détroits scandinaves. Si nous ne voulons pas courir le risque d'une opération navale de grande envergure qui seule nous permettra d'atteindre ce but, le blocus continuera de n'être qu'un jeu dangereux pour nous seuls.

Il faut nous enfoncer cette idée dans la tête que tout chargement qui arrive en Allemagne, directement ou indirectement, représente des jours de guerre et des milliers de balles pour nos soldats.

Raymond Lestonnat

Les Communiqués

15 heures.

Faible activité de l'artillerie sur l'ensemble du front.

En Artois, échange de grenades et de torpilles sur les barricades en avant de Neuville. Au nord-est de Roye, à l'est de Soyecourt (sud de la Somme), nous avons canonné des convois de ravitaillement.

Dix projectiles ont été lancés sur Nancy ce matin, entre sept et huit heures.

23 heures.

En Belgique, vers l'embouchure de l'Yser, dans la région de Nieupoort, l'ennemi a effectué un bombardement extrêmement violent au cours duquel il n'a pas tiré moins de vingt mille obus. D'après nos premiers renseignements, l'infanterie allemande a tenté en vain de déboucher ; arrêté par nos tirs de barrage, l'ennemi n'est pas sorti de ses tranchées, à l'exception de quelques groupes que notre feu a aussitôt dispersés.

Dans la région de Boesinghe, Het-Sas et Steenstraete, l'artillerie a également été très active de part et d'autre. Des fractions ennemies qui avaient essayé de franchir le canal à Het-Sas ont été rejetées par nos feux d'infanterie et de mitrailleuses appuyés par l'artillerie.

En Artois, sur notre front à l'ouest de la route d'Arras à Lens, l'ennemi, après avoir fait exploser une mine, a tenté une nouvelle attaque qui a été arrêtée net à coups de grenades et de fusils. Une seconde attaque dirigée un peu plus au sud n'a pas eu plus de succès.

Au nord de Soissons, nos batteries ont bombardé les tranchées ennemies de la cote 129. A l'est de la ferme du Godat (région de Reims), un tir de notre artillerie réglé par avions a endommagé sérieusement une batterie allemande.

ARMÉE D'ORIENT

Un groupe de trente-deux avions français a bombardé les cantonnements ennemis de Guevgheli et de Monastir. Sur ce dernier, plus de deux cents bombes ont été lancées par nos appareils.

LA GUERRE AÉRIENNE

Au cours de la nuit, nos avions ont bombardé la ligne Anizy-Laon et les établissements de Neufmarché et d'Abbeville.

Ce matin, une de nos escadrilles composée de sept appareils a lancé une vingtaine d'obus sur les cantonnements ennemis d'Houthulst et de Middelkerke (Belgique).

LE COMBAT de Neuville-Saint-Vaast

Le 23 janvier, à la suite d'explosions de mines et d'un violent bombardement, les Allemands ont effectué une attaque sur la partie de notre front à l'ouest de la route d'Arras à Lens (région de Neuville-Saint-Vaast). L'ennemi a pu pénétrer sur un front de plusieurs centaines de mètres, dans notre tranchée de première ligne et jusqu'à la tranchée de soutien.

Nos contre-attaques ont brisé l'effort des Allemands et, en fin de compte, ceux-ci sont restés maîtres de 200 mètres de tranchées avancées seulement.

Ils se vantent toutefois — renseignement reproduit par le Temps du 24 janvier — de nous avoir fait 71 prisonniers, auxquels on ajoutera un certain nombre d'hommes tués ou ensevelis sous les terres bouleversées.

Il ne faut ni prendre cet événement au tragique, ni le transformer en succès, par ce seul fait que notre adversaire aurait subi lui-même des pertes considérables — chose dont nous ne pouvons d'ailleurs être sûrs.

Le tout est de savoir si nos pertes à nous, en hommes et en terrain, auraient pu être évitées.

Or, l'ennemi a profité d'abord du bouleversement produit par les mines qu'il a fait exploser. Notre système de contre-mines était donc inférieur au sien.

La guerre de mines consiste, pour l'assaillant, à creuser des galeries souterraines jusque sous les retranchements de l'ennemi. A l'extrémité de ces galeries, on place une charge d'explosif : un fourneau, en langage technique. Puis on détermine l'explosion à l'aide d'un fil électrique. Un défenseur vigilant chemine de la même façon à la rencontre de l'adversaire ; l'oreille collée contre les parois des galeries, il perçoit les moindres bruits du travail souterrain entrepris par celui-ci. Reconnaît-il son approche, il fore un petit canal dans la direction dangereuse, y glisse une cartouche de dynamite et la fait détoner. Nos sapeurs appellent cela un camouflé.

Malgré les enseignements de la guerre russo-japonaise, nous n'avions, avant la guerre actuelle, donné à nos soldats du génie ni l'instruction ni l'outillage

nécessaire pour poursuivre cette guerre de mines au retour de laquelle personne ne voulait croire. On peut se demander si, à l'heure actuelle, nous possédons bien toutes les perfections perfectionnées nécessaires pour donner au travail souterrain l'ampleur désirable.

Là, il ne s'agit pas de retranchements formidables à prendre d'assaut ; il s'agit simplement d'empêcher l'ennemi de se glisser sous nos tranchées pour les faire sauter. Dans cette guerre spéciale, le mieux outillé est évidemment celui qui doit le mieux réussir.

Un violent bombardement a terminé en dessus ce qui de la mine a commencé en dessous. On s'étonnera que, avec une artillerie égale aujourd'hui, sinon supérieure à l'artillerie allemande, ce bombardement ait été possible.

Général Verraux

Hors d'Œuvre

HORREURS

Avez-vous remarqué le lyrisme patriotique qui vibre dans les « Chroniques de la Mode », tout aussi chaleureux, tout aussi sincère qu'à la rubrique des « Concerts et Music-Halls » ou à la rubrique des « Pilules Machink » ?

« Soyez tranquilles, soldats de France, les femmes aussi tiendront ! »

Et on nous explique comment les femmes tiendront :

« Beaucoup se sont inquiétées de ce que je disais à propos de la fin de la botte. Qu'on ne s'alarme pas. Nous en verrons encore cet été. »

Il y a pourtant des femmes qui ne s'inquiètent pas de la botte qu'on portera cet été, mais de la lourde botte que la France supporte maintenant et dont nous voudrions bien voir la fin.

Cependant, un autre devoir plus impérieux s'impose aux femmes. C'est de songer dès aujourd'hui (25 janvier) à leurs toilettes d'été, car...

« Le courage que montrent les fabricants français, ainsi que nos couturiers, pour tenir tête à l'orage, mérite d'être encouragé. »

Voyons un peu les dessins de ces modèles que nous offrent les grands couturiers.

Voici un « manteau de voyage, élégant et pratique, en drap aubergine ». Là-dessous, la femme a exactement la silhouette d'une girafe, et la couleur aubergine doit être loin d'améliorer son aspect.

Voici un « coquet costume de voyage en drap mastic ». Là-dessous, la femme offre l'apparence d'un de ces cochers préhistoriques que notre enfance a connus sur le siège de fiacres surannés.

Et il y a le modèle où la dame a l'air d'un parapluie fermé ; et il y a le modèle où elle a l'air d'un parapluie ouvert...

Maintenant, laissez, si vous plaît, les doléances de l'Association des Tailleurs berlinois, se plaignant au Conseil d'Empire de ce que les couturiers parisiens, par l'intermédiaire de succursales établies en Suisse, font un commerce trop actif avec l'Allemagne, et une concurrence trop heureuse à la couture allemande.

... Oh ! alors, si certains grands couturiers parisiens travaillent pour plaire aux élégantes de Berlin, ça explique bien des choses...

ZETTE

Faut-il rire ?

L'Agence Havas publie la note suivante :

Le Comité du Syndicat de la Presse parisienne s'est entretenu, ce matin, avec le président du Conseil des derniers incidents de la censure, relatifs à la saisie des journaux, et de la proposition Meunier sur la presse, dont la discussion doit continuer demain devant la Chambre.

Le Comité du Syndicat a émis le vœu que la proposition fût renvoyée à la commission pour supplément d'études.

La censure brise les formes à coups de marteau, et « éventre les paquets » de M. Jean Dupuy.

Alors, M. Jean Dupuy émet un vœu.

Sensationnelle interview

Le colonel House, envoyé à Paris par le colonel Wilson, a reçu les représentants de la grande presse.

Mais il n'a rien dit, rien du tout ; les interviewers ont eu la permission de contempler l'interviewé pendant quelques minutes, et c'est tout.

Les plus discrets de nos confrères rapportent cette interview en 150 lignes.

Götha 1916

M. Ferrari s'est amusé à lire l'Almanach de Götha pour l'année 1916. En temps normal, ce n'est pas une lecture folâtre ; en temps de guerre, on y fait les plus réjouissantes découvertes.

C'est ainsi que le roi George V a renoncé à tous grades et décorations austro-boches... Mais la reine Mary est toujours colonelle d'un régiment de husards prussiens.

Guillaume de Wied, contumax, est toujours prince d'Albanie.

Le Kaiser et François-Joseph n'ont pas renoncé à l'ordre de Saint-André. Cet ordre est d'ailleurs porté par l'archiduc Frédéric, bien qu'il commande une armée sur le front russe.

Et on trouve dans le Götha des aides

de camp de l'empereur de Russie qui, nantis des fonctions de généraux anglais, sont en même temps généraux à la suite de l'armée bavaroise.

Au tableau

A l'Officiel du 14 janvier, parmi les nouveaux dignitaires de la Légion d'honneur.

Au titre de chevalier :

« O..., d'une excellente éducation et d'une distinction parfaite ; très instruit... »

« R..., intelligent et travailleur ; chef de bureau d'une sous-intendance ; s'acquitte de ses fonctions d'une manière parfaite. »

Il y a aussi l'officier boulanger B... qui, parmi ces héros, mérite la palme :

« B..., intelligent, méthodique et ponctuel ; chargé de la fabrication du pain, s'acquitte de son service avec beaucoup de compétence et d'autorité. »

Et ce sous-intendant :

« Fonctionnaire des plus méritants qui fait preuve des plus belles qualités d'initiative, d'activité et d'endurance. »

Vrai fonctionnaire... il paraît que c'est un compliment.

En tout cas cet ensemble de motifs serait tout juste bon, en temps de paix, à faire décerner les palmes académiques aux intéressés.

Il paraît que le ruban rouge est moins cher en temps de guerre... D'aucuns, cependant, le paient de leur sang.

Petites annonces

Le Temps est le journal le plus grave de Paris ; mais ses petites annonces sont, sans contredit, les plus amusantes de toute la presse française.

Voici ce que nous trouvons dans les « Avis divers » du numéro d'hier :

Aline pas fatig, mais bon état ; à Noël vu René P. M. Adol. Rob. les Henri, les Francis, les Germ., Jean, Laure, fam. Françoise, Charl. Geo, venus ici, tous bon. Mère, Elisab. et Marie du Bac très souff. Ai bon. nouv. Louise enf. Léon poste, Guy et fam. La Rochel. (André, Yvonne art), tante Elise, Jean, onc. Edouard, mari de Jean, Gil, Louis, Alphonsine, Victor, Benoît, Daniel, tites jumel. Loch, frères Gustine, frère Catherine, mari de Séverin, Léon Mug, Gaston Amédée, les Henri Far., les Lek, Léon Vê, Dordogne, atte. Laure si possible. — Voir le Temps les 1^{er} et 2^o mardis de chaque mois.

En voilà une famille !

Tous les lecteurs du Temps se précipitent sur leur journal les 1^{er} et 2^o mardis de chaque mois pour avoir des nouvelles de « frère Catherine, mari de Séverin, Léon Mug, atte. Laure si possible », etc., etc...

Sur le mot « poilu »

Il est des soldats du front qui, entre deux attaques, trouvent le temps de relire Ronsard...

C'est le cas d'un de nos confrères qui nous écrit pour nous dire sa joie d'avoir découvert, dans l'Idylle de Polyphème et Galathée, un vers qui semble fait pour glorifier les poilus :

Longue barbe et longs crins font les hommes plus beaux.

Ce qui n'empêche pas notre ami de nous demander, en post-scriptum à sa lettre, l'envoi d'un rasoir mécanique.

LES SEQUESTRES AUSTRO-ALLEMANDS

Il y a un mois environ, l'Œuvre dénonçait les agissements singuliers de certains séquestres qui n'hésitaient pas à servir les intérêts des Allemands dont ils gardaient les biens. Quelques jours plus tard, à la suite de notre campagne, M. Joseph Denais posait à M. Viviani, garde des sceaux, la question écrite suivante :

7071. — M. Joseph Denais, député, demande à M. le ministre de la justice comment, en vertu de quelles instructions, les séquestres des biens austro-allemands s'arrogent la mission de représenter « leurs clients » aux assemblées d'actionnaires, d'y voter en leur nom et de transmettre à des tiers les voix dont ils disposent, comme s'ils étaient, non des mandataires de justice, mais les mandataires des citoyens ennemis auxquels il est interdit de faire quelque acte de commerce que ce soit et qui se trouveraient ainsi contredire plus de droits qu'ils n'en auraient eux-mêmes. (Question du 23 décembre 1915.)

Les scribes de M. le garde des sceaux réfléchissent durant tout un mois et, après avoir longuement pesé le pour et le contre, publient dans le Journal officiel du 21 janvier la réponse suivante à la question écrite du député :

RÉPONSE

Aucune instruction de la chancellerie n'autorise les séquestres à ignorer ou à méconnaître, dans l'accomplissement du mandat qu'ils tiennent de la justice, l'intérêt national qui a présidé à leur institution.

La question de M. Denais était nette et précise ; à cette question les scribes répondent par une pirouette. Ils veulent bien nous assurer que la chancellerie n'ordonne pas aux séquestres d'ignorer ou de méconnaître l'intérêt national. Mais nous qui avons dénoncé des faits précis et cité les noms des coupables pour éviter le retour de procédés criminels, nous attendons de M. le garde des sceaux lui-même une réponse précise.

Les Allemands sont à Noyon

Pour une plaque de bicyclette !

Enfin, et toute chose demeurant en état, on appointe la cause. Le cinquième ou sixième avril cinquante-six j'écris sur nouveaux frais, Je produis, Je fournis De dits, de contradits, enquêtes, compulsatoires, Rapports d'experts, transports, trois interlocutoires, Griets et faits nouveaux, baux et procès-verbaux, J'obtiens lettres royales et je m'inscris en faux, Quatorze appointements, trente exploits, six instances, Six-vingt productions, vingt arrêts de défenses, Arrêt enfin !

(RACINE, les Plaideurs, I, 8.)

Une dame de nos amies, péchant par ignorance, a omis, ces jours derniers, de faire renouveler la plaque annuelle de sa bicyclette. Elle a, de ce chef, encouru une petite amende.

Ce fait-divers, que cinq minutes suffisaient à mettre au point, voici comment notre justice française l'a réglé :

Sur papier bleu, timbré à 0,60 centimes, « papier spécial pour les huissiers, copies d'exploits et significations de pièces » avec estampille de M^e Paul Dessais, docteur en droit, huissier (à verge, sans doute), — un texte de quatre-vingt-seize lignes à quarante-huit lettres à la ligne, soit au total quatre mille six cent huit lettres, signifie son crime à la défaitlante.

Le grimoire débute ainsi :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le Tribunal de simple police de la Ville de Paris séant au Palais de Justice, cour de Mai, a rendu le jugement dont la teneur suit : Audience publique du mardi 28 septembre 1915, par Monsieur le Conseiller d'Etat, directeur général des contributions directes et aux poursuites et diligences de Monsieur Lachand, directeur des contributions indirectes du département de la Seine dont les bureaux sont à Paris, rue du Cloître-Notre-Dame, n° 6.

Demander comparant d'une part, contre Madame X..., demeurant à Paris, défaillante d'autre part. En présence du ministère public après l'accomplissement des formalités légales prescrites par l'article 153 du code d'instruction criminelle ; après lecture de l'acte introductif d'instance ; après avoir donné défaut contre la dame X..., non comparante ni personne pour elle quoique régulièrement citée et appelée ; où le Ministère public en ses conclusions et réquisitions ; Attendu que l'administration des contributions indirectes a fait citer la dame X... devant ce tribunal pour avoir contrevenu aux articles 23 et 24 de la loi du 30 janvier 1907 et ainsi encouru la contravention prévue et punie par les articles susvisés lesquels sont ainsi conçus :

Article 23. — Aucun vélo pédale ou appareil analogue ne pourra être mis en circulation sans avoir été revêtu d'une plaque fournie par l'administration des contributions indirectes au contribuable qui devra en même temps faire connaître son adresse.

Article 24. — Les contraventions constatées et poursuivies en matière de contributions indirectes seront déférées au tribunal de simple police et punies d'une amende de 1 à 15 francs, du double décime et demi de la dite amende, indépendamment du quintuple du droit fraudé.

Attendu qu'il est suffisamment établi que le 6 mai 1915, la dame X... a mis en circulation dans Paris une bicyclette dépourvue de la plaque de contrôle réglementaire ;

Par ces motifs :

Le tribunal jugeant en premier ressort. Vu les articles 23 et 24 de la loi du 30 janvier 1907, l'article 33 de la loi du 30 mars 1902, les articles 157 et 158 du décret du 18 juin 1911, ainsi que les dispositions des lois des 22 juillet 1807 et 19 décembre 1877 ; faisant droit aux conclusions de la partie civile et sur les réquisitions du Ministère public, condamne la dame X... à l'amende de 5 francs, ou double décime et demi de l'amende ci-dessus et au quadruple du droit fraudé s'élevant à la somme de quinze francs. La condamne en outre à tous les dépens, lesquels sont liquidés à la somme de six francs soixante-dix. Non compris dans ladite liquidation le coût du timbre de l'acte de l'enregistrement du présent jugement, de la signification du dit jugement et généralement tous autres frais subséquents. Fice à cinq jours la durée de la contrainte par corps pour le recouvrement de l'amende et des frais s'il y a lieu de l'exercer. Ainsi fait et jugé en audience publique du tribunal de simple police de la Ville de Paris présidée par M. Lecointe, juge de paix suppléant de la Ville de Paris, chargé d'assurer le service du tribunal de simple police en remplacement du juge titulaire légalement empêché. En présence de M. Daltroff, commissaire de police de la Ville de Paris, remplissant les fonctions de ministère public et avec l'assistance de M. Taillaud, commissaire-greffier. Le mardi vingt-huit septembre 1915. La minute du dit jugement signée par le juge et par le greffier porte la mention : Enregistré à Paris le trente septembre 1915. Reçu un franc 88. Signé : Le Receveur.

En conséquence, le Président de la République Française mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution ; aux procureurs généraux et aux procureurs de la République près les Tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. Pour grosse conforme à la minute du dit jugement délivrée par nous greffier sus-signé à Monsieur le Directeur des Contributions Indirectes du département de la Seine avec fins de signification et d'exécution.

Signé : CERBELAUD,

P. C. C.

Et j'ai abrégé !

Il y en avait, je vous l'ai dit, quatre-vingt-seize lignes à quarante-huit lettres à la ligne.

Franchement, cette bureaucratie qui, pour une bicyclette sans plaque, déploie le monumental appareil de ses textes, contextes, formules et règlements remontant à l'an 1811 et à l'an 1807, concernant « la mise en circulation des vélocipèdes » — et des célébrités sans doute ? — cette paperasserie désuète et

folle, cette perte de temps, ces bavardages, tout ce ridicule, — n'y a-t-il pas là quelque monstrueux anachronisme ?

Les Allemands sont à Noyon. Et nous en sommes là. On déplace le Président de la République, le Conseiller d'Etat, directeur des Contributions indirectes du département de la Seine « dont les bureaux sont à Paris, rue du Cloître-Notre-Dame, n° 6 », et M. Daltroff, commissaire, et M. Lecointe, juge de paix suppléant, et M. Taillaud, commissaire-greffier, et d'autres. Et Chicaneau, et Bridoyon. Pourquoi pas le garde des sceaux, le généralissime et le tsar ?

A quoi rime ce charabia, à quoi nous retrouvons d'ailleurs dans la rédaction des contrats de mariage, des baux, hypothèques, successions, arrêts, jugements, etc. ? Ne pourrait-on écrire en français d'aujourd'hui ! Que va-t-on recourir, pour l'écriture de ces libelles, à la langue du sire de Joinville, ou du Serment de Strasbourg (842) ?

Cet imbroglio serait odieux s'il n'était bouffon. Nous sommes en 1916. L'ennemi est à Noyon.

Que faire ? Démolir cette Bastille. Comment ? D'un trait de plume. Il suffit de vouloir.

Un exemple, pour finir : Quand une automobile, en Suisse, excède la vitesse permise à la traversée d'un village, surgit un policier, un garde-champêtre, qui fait signe au chauffeur, et dit : « Vous êtes passible de six francs d'amende. Remettez-moi... » Puis, contre reçu détaché d'un carnet à souche, il encaisse ses six francs.

Et l'incident est clos.

Les Suisses sont, paraît-il, des gens réputés pour leur lenteur. Hélas... Courtelaine ! ô Beaumarchais ! ô Racine ! ô M. Lebreuau !

François Lebon

Il faut bien se distraire un peu !

Les auxiliaires sont très occupés, c'est entendu. Et c'est pourquoi on en convoque tous les jours de nouveaux. On en appellera certainement tant qu'il y aura un coin de libre dans les ministères. Ils sont indispensables aux bureaux comme les canons et les munitions sont nécessaires aux combattants. Aussi ne s'expliquera-t-on point qu'on leur fasse perdre un temps si précieux pour des futilités.

Désireux de bien marquer l'importance prise par ses services, le sous-secrétaire d'Etat avait demandé au cinématographe des armées un opérateur militaire pour tourner la rentrée de ses collaborateurs. Et comme on ne savait rien refuser à ce jeune ministre, un caporal était, hier à deux heures, posté avec son appareil sur l'avenue des Champs-Élysées.

Il avait pris, sans distinction de grade ni de costume, les fonctionnaires civils et les officiers, les femmes dactylographes et les marins du poste de garde, enfin tout le monde qui pénétrait dans l'hôtel transformé en ministère. L'opérateur, sa tâche terminée, s'apprêtait à partir. Il commençait à plier bagages lorsqu'un attaché du cabinet songea que la bande cinématographique était incomplète : les plus modestes collaborateurs du ministre n'y figuraient point.

On n'avait oublié que les auxiliaires employés dans les bureaux, et cela parce qu'ils entrent par une autre porte donnant sur une rue par derrière. Que faire ? Un ministre socialiste ne saurait admettre qu'on pût croire qu'il faisait des petits, des sans-grade. Des ordres furent rapidement donnés dans tous les services où le travail avait déjà commencé.

Les hommes posèrent porte-plume et balais. Ils sautèrent sur leur capote et leur képi. Quelques niais croyaient d'abord à une permission spéciale, lorsque dans le hall on leur expliqua ce qu'on attendait d'eux.

Quand ils eurent franchi la porte par laquelle ils venaient d'entrer un quart d'heure auparavant, les sergents et les maréchaux des logis les divisèrent en dix groupes d'une soixantaine d'hommes chacun et les firent ranger dans la petite rue déserte.

Tout le monde étant prêt, le « Gardien à vous ! » fut jeté, aussitôt suivi du signal du départ. Un instant après, la tête de colonne déboucha sur l'avenue. Précédée des sous-officiers et encaadrée de caporaux marchant en serre-file, elle parada sur le milieu du trottoir. Très parade, en vérité. Ces auxiliaires, qui n'ont jamais fait de service et qui ne savent, ou qui ne peuvent marcher au pas n'en relevaient pas moins fièrement la tête en défilant devant l'objectif.

Pendant ce temps, l'opérateur tournait, tournait toujours. Il prit jusqu'à petit détachement des cent-kilos, des ashmatiques et des boîtes qui ne venaient pu suivre leurs camarades.

Nous devons à la vérité de dire que la foule qui s'était amassée n'a pas très bien compris l'utilité de transformer des soldats en figurants. Et une petite dame a compté devant nous, avec beaucoup de bon sens, que l'arrêt du travail atteignant une heure, le sous-secrétaire de l'artillerie a perdu hier six cents heures.

Abonnez-vous à l'ŒUVRE !

Faites abonner vos amis

C'est l'abonnement

qui fait notre force

et notre liberté

"L'Œuvre" Militaire

POUR LES BLESSÉS et les malades de la guerre

A ceux de ses enfants qui ont versé leur sang ou ruiné leur santé pour elle la France doit autre chose que sa reconnaissance : elle leur doit, elle se doit à elle-même, de leur assurer leur subsistance. Il faut que ceux qui combattent là-haut, que ceux qui nous couvrent de leur vaillance et de leur corps sachent que quelle que soit la destinée que le sort leur réserve, la subsistance de leur famille, la leur même, est garantie.

L'assurance leur en a été d'ailleurs, à maintes reprises, solennellement donnée à la tribune, et la loi, par le système de pensions qu'elle a institué, s'est efforcée de transformer ces promesses en tangibles réalités.

La loi — tout le monde sait cela aujourd'hui — envisagée, si l'on se place au point de vue pécuniaire, deux sortes de réformes : la réforme numéro 1 et la réforme numéro 2.

La réforme numéro 1 qui, à l'heure actuelle, est encore régie par la loi bien désuète du 11 avril 1831, entraîne l'attribution d'une pension, et elle est allouée, ou du moins devrait l'être, à tous les militaires blessés en service commandé ou atteints de maladies incurables contractées à l'occasion du service. Quant à la réforme numéro 2, elle peut comporter des gratifications renouvelables ou ne donner aucun droit à son titulaire suivant qu'il s'agit ou non de blessures ou de maladies imputables au service.

A considérer les choses avec le plus élémentaire bon sens, il semblerait que la réforme numéro 2, sans gratification et sans droit pécuniaire d'aucune sorte, doive être l'infime exception en temps de guerre. Car enfin on ne fera croire à personne que les hommes réformés numéro 2 ont pu, hormis le cas très rare de ceux tombés malades en permission, contracter leur maladie autrement qu'à l'occasion du service ! Celui-ci, qui est devenu tuberculeux et qui a été réformé pour cette cause, serait peut-être demeuré sain s'il avait pu se soigner chez lui ; et tel autre qui se portait assez bien quand il prenait les précautions qu'autorisait la vie civile s'est vu perclus de rhumatismes incurables quand il lui a fallu coucher dehors et vivre dans l'humidité et dans la boue.

Donc, pour traiter les choses avec logique, on penserait que la réforme numéro 2 toute sèche, sans gratification d'aucune sorte, doit constituer l'infime exception ; or, on sent que l'autorité militaire fait tout son possible pour l'appliquer ; on sent que c'est de la réforme numéro 1 que certaines commissions cherchent à faire l'exception alors qu'elles cherchent à instaurer comme règle habituelle le numéro 2, avec ou plutôt sans gratifications. On veut diminuer la note — la note formidable, mais nécessaire — que le pays aura plus tard à payer. C'est là une sollicitude pour les finances nationales qui trouverait, si l'on voulait tant soit peu chercher, d'autres occasions de s'employer ! S'il y a des économies à faire, ce n'est pas sur ceux qui donnent leur vie sans compter ! D'autant qu'en présence de fonctionnaires connaissant à fond leur règlement et leur affaire, se trouvent souvent de pauvres diables qui ne savent comment discuter leurs intérêts, et qui n'ont pour les servir, autre chose que leur foi dans la gratitude de la France, que leur confiance dans ceux entre les mains desquels leur sort se trouve placé.

En voici un, par exemple, qui a subi une grave blessure au bras : éclatement de l'os, raccourcissement, impotence fonctionnelle à peu près complète. Le médecin traitant proposa pour la réforme numéro 1, d'autant que le cas se compliquait d'une bronchite qui devient suspecte : « Bronchite suspecte ? déclare un autre médecin. Il faut suivre cela ; si l'homme fait de la tuberculose, il faut que nous le sachions. A garder en observation. »

le laisse pour mort au coin d'une fosse à charbon, là-bas, du côté de Charleroi. Les « pointus » qui enterraient les cadavres, le ramassent ; on le dirige sur l'hôpital de Coblenz ; il a cinq côtes fracturées, le poumon droit perforé, l'omoplate brisée. Au bout de cinq mois, l'hôpital le lâche dans un camp, à Giessen et, au bout d'un an de captivité, le camp consent à le lâcher pour qu'il soit rapatrié en France comme grand blessé, car c'est une loque, un déchet : poumon mal cicatrisé, impossibilité de faire aucun effort, épaule droite plus basse que l'épaule gauche de huit centimètres !

« Quelle joie, m'écrivit ce malheureux, quand j'ai revu la France ! C'est M. Herriot qui nous a reçus à Lyon, il nous a fait un beau discours, même que j'ai pleuré ! Il nous disait que nous pouvions avoir confiance, être tranquilles sur l'avenir. Et savez-vous ce qu'on a fait de moi ? On m'a versé dans l'auxiliaire ! De sorte que, si j'y termine la campagne, je serai rendu à la vie, impotent, déchu de mes moyens de subsistance, et sans une gratification, sans une distinction ! »

Je pose ici la question encore : « Cela aussi, est-il digne ? digne d'un grand et noble pays comme le nôtre ? »

Il est vrai de dire qu'un projet de loi nouveau est en instance, qui apportera des modifications profondes à la législation actuelle, disons le mot : aux errements actuels. C'est le gouvernement qui en a eu l'initiative, décernons-lui les louanges que ce geste mérite. Mais il ne paraît pas que MM. les parlementaires soient bien pressés de le discuter ! Le dépôt date du 4 novembre. Voici trois mois qu'il moisit dans les cartons des commissions. Y pourrira-t-il complètement ?

Quoi qu'il en soit, en attendant, ce n'est pas lui qui donne aux réformés de la guerre de quoi vivre. Ils ont droit à autre chose qu'à des mots, qu'à des promesses. Ils n'ont pas marchandé leur sang ni leur santé ; que la France ne leur marchandé pas son or ! Qu'elle soit prodigue envers eux de la réforme numéro 1. Elle a toujours, dans les périodes les plus critiques de son histoire, su payer ses dettes largement.

Or, il en est une sacrée, entre toutes, c'est celle du sang. Ne laissons pas croire qu'on rechigne à l'acquiescer !

Georges Stillney

L'EXPLOITATION de l'héroïsme

Un de nos lecteurs s'indigne des faits suivants :

- 1° Un village où la veuve d'un lieutenant a dû payer, pour la confection d'un cercueil en bois blanc d'une valeur réelle d'environ dix francs ;
- 2° Vingt francs au garde-champêtre du lieu pour avoir assisté à l'exhumation du corps de l'officier enterré sans cercueil ;
- 3° Vingt francs au même fonctionnaire pour avoir assisté à la réintégration de ce même corps dans le cimetière de la même localité.

Voilà des vampires où je ne m'y connais pas. Ce cas n'est pas isolé, il y en a des milliers de semblables dans chaque ville du front. De telles pratiques sont-elles morales ? Sont-elles même légales ?

L'immoralité de tels faits ressort de leur simple énoncé. La légalité en est malheureusement certaine. On peut, toutefois, discuter les chiffres. L'article 62 de la loi de finances du 30 mars 1902 prévoit que les commissaires de police, ou, à leur défaut, les gardes-champêtres, pourront être délégués par l'autorité compétente pour assister aux opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation de corps afin d'assurer l'exécution des mesures de police prescrites par les lois et règlements. Ces fonctionnaires ont droit, à moins que les intéressés n'aient des certificats d'indigence, à des « vacations » fixées par le maire. La question est donc de savoir quels prix a fixés le maire de la localité où se passaient les faits qu'on nous signale. Que ce soit vingt francs par vacation, cela peut paraître excessif, car le décret du 12 avril 1905 a indiqué pour ces opérations des prix qui sont, il est vrai, des minima, mais qui, tout de même, sont d'utiles éléments d'appréciation.

Ces minima sont : pour Paris, huit francs ; pour les communes de plus de 100,000 habitants, cinq francs ; pour les autres, trois francs. En outre, l'article 2 de ce décret déclare :

Lorsqu'il y a exhumation, translation de corps et réinhumation dans la même commune, il est alloué pour l'ensemble des opérations : une vacation et demie.

Donc, à admettre que la vacation soit vraiment de vingt francs dans la localité où fut enterré le lieutenant dont parle notre correspondant, c'était à vingt francs et dix francs que pouvait prétendre le garde-champêtre et non à deux fois vingt francs.

Les intéressés feront bien de s'assurer des tarifs municipaux, de leur régularité et de leur application conforme au décret. — F. I.

Les Engagés spéciaux

La loi Dalbiez prévoit certains avantages pour les hommes dérogés de toutes obligations militaires qui contractent un engagement. Notamment, privilège d'une importance extrême, elle leur garantit le maintien, jusqu'à la fin de la guerre, de l'emploi qu'ils ont choisi. C'est fort bien, mais pourquoi ces avantages sont-ils exclusivement réservés aux engagés postérieurs à la loi Dalbiez ? Pourquoi ceux qui sont partis avant cette loi, ceux notamment qui, dans un élan de sacrifice et d'enthousiasme, se sont donnés au pays dès le début de la guerre, n'en bénéficient-ils pas ?

Ceux-là ne recherchaient aucun avantage, aucun privilège. Pourquoi ne pas les en récompenser ? Il serait conforme à la plus simple équité, et certainement à l'esprit du législateur, que la loi Dalbiez, à ce point de vue, eût un effet rétroactif. — G. S.

Pour un mousqueton !

Un artilleur de la région de Verdun est désigné pour aller, d'urgence, remplir les fonctions d'agent réceptionnaire de munitions dans une usine de Lyon. En six ou huit heures, au maximum, cet artilleur pouvait effectuer les 365 kilomètres qui séparent Verdun de Lyon. Malheureusement, notre homme possède un mousqueton et le règlement exige qu'avant de rejoindre son poste, il aille verser cette arme au dépôt de son régiment... à Plœmel, simplement ! Résultat : 2710 kilomètres de chemin de fer et, au bas mot, cinq jours de voyage.

On frémit en songeant au trajet qui pouvait être imposé au malheureux artilleur, s'il n'y avait pas eu urgence.

On nous écrit :

A chaque fonction son grade

On lit l'Œuvre, sur le front. Le 9 janvier, notre attention a été attirée par l'article de notre camarade, le capitaine Z..., qui met le doigt sur une plaie vive : nous sommes plusieurs centaines de lieutenants, commandant des compagnies sur le front, et qui souhaitons ardemment que son appel soit entendu.

Le gouvernement, en effet, a-t-il le droit de faire des économies sur nous, lorsque nous donnons sans compter notre sang pour la patrie ? Je m'explique : dans presque tous les régiments, cinq ou six compagnies sont actuellement commandées par des lieutenants ayant parfois sept années de grade ou même davantage ; ils peuvent donc être nommés capitaines à titre définitif, mais ils ne le sont pas, faute de vacances ! Les vacances effectives existent bien sur le front, mais les cadres sont remplis par les officiers de l'arrière dont la présence dans les bureaux, dans les dépôts ou ailleurs, empêche la nomination des combattants.

Puisqu'on nous juge aptes à remplir le rôle d'entraîneurs d'hommes et à mourir à la tête de nos compagnies, nous estimons que nous sommes les vrais capitaines ; puisque les capitaines podagres, inaptes, ou les bureaucrates n'ont pas l'intention de venir nous remplacer, qu'on nous donne leurs galons et leur solde !

Nous réclamons justice, car justice nous est due :

1° Au nom de nos femmes et de nos enfants : si nous tombons au champ d'honneur, nos veuves toucheront la pension correspondant au grade de lieutenant, alors que nous serons morts en capitaines, à la tête de nos hommes ; mais la veuve du capitaine d'habillement décédé d'une congestion, sur son rond de cuir, obtiendra une pension plus élevée. Est-ce équitable ?

2° Si, pendant notre commandement, le sergent-major se trompe d'un chiffre, nous sommes responsables de son erreur : nous avons la responsabilité pécuniaire, mais pas la solde...

3° Enfin, nous avons souvent sous nos ordres de vieux sous-lieutenants venus des sous-officiers avec 20 ou 25 années de service, ou des lieutenants moins anciens que nous : nous réclamons le galon qui augmente l'autorité. Que l'Œuvre répète sans se lasser que nous sommes des oubliés, des méconnus, et qu'on fait sur nous une économie immorale : le grade doit suivre la fonction.

Lieutenant H...

Les candidats à l'École navale

Les jeunes candidats à l'École Navale qui se sont engagés pour la durée de la guerre n'auront pas à s'en réjouir. On a décidé de réunir à Lorient tous les candidats sans exception ; on les y garde trois mois. On leur fera passer ensuite à tous le même examen, sans distinguer entre ceux qui sont restés paisiblement chez eux ou à l'École, à préparer cet examen, et ceux qui ont passé ce temps dans les tranchées. N'y a-t-il pas là une injustice criante

et les engagés, ceux qui n'ont pas hésité à penser d'abord à leur pays, ne sont-ils pas sacrifiés et exposés à un échec au bénéfice des autres qui ont pensé d'abord... à eux ?

RECTIFICATION

Dans notre étude sur la proposition de loi relative aux retraites, une coquille s'est glissée :

Article 13. — Nous avons mis : « Si la veuve n'a pas d'enfant, ou si son dernier enfant n'a pas dépassé 21 ans, elle peut opter... »

Il faut lire :

« Ou si son dernier enfant a dépassé 21 ans, elle peut opter... etc. »

RÉPONSES

X 4243. — Etes-vous ouvrier métallurgiste détaché comme ouvrier civil ou êtes-vous employé comme militaire dans un établissement de l'armée ? Donnez cette indication en répétant les détails et nous vous fixerons.

C. L. 1908. — Si votre réforme est survenue à la suite d'une maladie contractée en service, vous avez droit à des gratifications renouvelables ; si le service est étranger à votre maladie, vous pouvez demander des secours renouvelables. Les gratifications renouvelables varient suivant la classe et le grade. Pour les soldats, elles vont de 100 francs (8^e classe) à 975 francs (1^{re} classe) par an.

Pour les secours, il faut s'adresser au général commandant de région.

Madame Le B. — La visite d'un médecin ne suffit pas pour verser un auxiliaire dans le service armé. Il faut une décision de la commission de réforme. Ce soldat a donc le droit de réclamer.

Robert n° 1215. — III faut que vous ayez été employé à cette compagnie, au moment de votre mobilisation. Elle peut vous réclamer.

G. C. — Autorisation du préfet sur présentation du certificat de position militaire.

P. A., sous-officier auxiliaire R.A.T. — La haute paie vous est due. Réclamez à votre trésorier.

G. S. 76.122. — Evidemment, c'est fâcheux. Mais la dernière circulaire relative aux permissions en décide ainsi.

J. Martin de Villiers. — Votre situation est définitive.

J. M. 1894. — S'il se juge lésé, il peut adresser une réclamation au ministre, mais il est douteux qu'il y soit fait droit, car cette situation, bien qu'un peu anormale, n'est pas en contradiction avec les règlements.

Adjudant O. — C'est tout à fait inexact : 1^o le haute paie dépend du temps de service et est allouée à tous ceux qui y ont droit, quelle que soit leur affectation ; 2^o la croix de guerre n'est pas accordée à tous les blessés ; il s'en faut, malheureusement !

AU PARLEMENT

Les bénéfices de guerre

L'étude du projet de loi appliquant une taxe aux bénéfices de guerre est activement poussée par la commission du budget.

Cette commission a repoussé, hier, une proposition tendant à soumettre tous les contribuables ayant un revenu supplémentaire à l'impôt spécial. Elle a décidé d'assujettir à l'impôt non seulement tous les patentés, mais tous ceux qui ont, même accidentellement, accompli un acte de commerce ou prêt leur entremise à un marché.

Elle a enfin décidé de ne pas soumettre à des modes de taxation différents les bénéfices réalisés sur les fournitures de guerre et les autres bénéfices.

A l'Hôtel de Ville

Les trains du Métropolitain

La commission du Métropolitain s'est réunie hier, à l'effet d'examiner les mesures à prendre pour remédier à l'encombrement excessif des trains sur les lignes du Métropolitain et du Nord-Sud.

Sur la proposition de son président, M. Chérioux, elle a invité les compagnies concessionnaires à faire toute diligence pour augmenter d'une façon notable le nombre des trains mis en circulation, et à prendre toutes mesures utiles pour éviter les encombrements résultant de l'affluence actuelle des voyageurs.

Les représentants des compagnies ont expliqué les difficultés qu'ils avaient à vaincre, notamment en ce qui concerne l'entretien du matériel et le recrutement du personnel technique, pour rétablir, dans la mesure du possible, un service donnant satisfaction au public.

Toutefois, sur l'insistance de la commission, ils se sont engagés dès à présent à augmenter d'une façon sensible le nombre des trains en circulation.

A la commission de ravitaillement

La commission départementale de ravitaillement a donné unanimement, hier, son adhésion à un vœu tendant à demander au ministre de la guerre que des permissions soient accordées à tous les ouvriers maraichers de la région parisienne pour qu'ils puissent donner à la culture de leurs terres les soins indispensables.

UNE AFFAIRE D'ESCROQUERIE

On connaît une escroquerie de plus de dix millions sur laquelle enquête en ce moment et concurremment la Sûreté générale et la Sûreté belge. Cette escroquerie, commise à l'intendance militaire belge, a amené hier, l'arrestation de M. Prielle de la Nieppe.

Nous croyons savoir qu'une nouvelle arrestation en vue est imminente. Il s'agirait d'un officier d'administration, Belge titré, occupant dans le civil de notables fonctions industrielles et très répandu, avant la guerre, dans la haute société bruxelloise.

Cette arrestation, nous dit-on, ne tarderait pas à être suivie d'autres sanctions. Mais sur toute cette affaire la Sûreté générale semble observer de Courart le silence prudent. Pourquoi ?

Les faux amis de l'Islam

A propos de nos articles sur l'Etoile rouge et les Amis musulmans, nous recevons l'article suivant :

Nous sommes, à Tunis, quelques musulmans qui avons lu l'Etoile rouge « l'Etoile rouge » paru dans l'Œuvre du 10 janvier dernier. Nous avons également pris connaissance du premier numéro des Amis musulmans, qui nous donnent ce conseil : « Méfiez-vous des faux amis ».

Sans trop chercher, nous avons découvert que les faux amis de l'Islam sont ceux qui s'efforcent de ridiculiser notre religion en inaugurant, en plein boulevard, des caricatures de mosquées que les journaux proclament « aménagées et décorées avec beaucoup de goût ». Cela signifie qu'elles sont meublées de torchères syriennes, de lampes turques modernisées à l'aide d'ampoules électriques, et des mille et un bibelots de bric-à-brac oriental que l'on peut se procurer dans les bazars des souks tunisiens. Les vraies mosquées, celles dont l'entrée est interdite aux non-musulmans, sont dépourvues de tout ce qui est susceptible de distraire les yeux des fidèles tandis que leur âme s'élève vers le Maître des Mondes. Nous sommes persuadés qu'il ne vient à l'idée d'aucun croyant sincère d'aller prier en ces locaux, simples attractions exotiques offertes à la badauderie parisienne. Pour attirer le public en leurs mosquées profanes, les faux amis de l'Islam se sont procurés des acteurs et, dernièrement, afin de célébrer le mariage d'un interprète arabe avec une midgette, ils ont organisé une pompeuse cérémonie cueillie dans un rituel imaginaire.

Ils se sont fait expédier quelques derviches, recrutés Allah sait comment, et les ont intronisés prêtres mahométans. Ils n'ignorent pourtant pas que l'idée cléricalisée est essentiellement anti-musulmane, que l'imam lui-même n'est point un prêtre, qu'il peut être remplacé, en cas d'absence, par le premier venu parmi les assistants, puisque ses fonctions consistent simplement à réciter les sourates à haute et intelligible voix. Point d'église dans notre religion : les cadis, les muftis, le cheikh et l'imam lui-même, ne sont que des légistes et n'ont aucune autorité sur les fidèles.

Mais, pour les besoins de leur absurde politique coloniale, les faux amis de l'Islam veulent absolument nous imposer un clergé. Si, aujourd'hui, leurs louches manœuvres réussissaient, les croyants en seraient quittes pour prier chez eux et les frocards officiels se trouveraient condamnés à exécuter leurs sinagrées devant les colonnes des mosquées désertes.

Parmi les faux amis de l'Islam, il faut ranger les politiciens qui ont voté un crédit de cinq cent mille francs pour construire deux « fondouks », à la Mecque, sachant très bien pourtant que le gouvernement turc ne laissera pas édifier ces hôtelleries. S'ils voulaient sincèrement faire œuvre pie, ils devraient plutôt veiller à ce que les pèlerins qui se rendent aux lieux saints ne soient pas entassés, comme du bétail, en d'infâmes bateaux et à ce qu'ils ne soient pas molestés par l'équipage durant la traversée.

Faux amis de l'Islam également les dirigeants qui se proposent de nommer eux-mêmes quatre délégués indigènes pour l'Afrique du Nord, alors que cette qualification de délégués indigènes indique suffisamment qu'ils devraient être désignés par les Arabes. Chacun de ces hommes de paille touchera annuellement vingt mille francs pour présenter des doléances que les musulmans n'auront jamais formulées et pour qu'il soit fait un enterrement de première classe à leurs véritables et légitimes revendications.

Les faux amis de l'Islam ont décidé que, pendant la durée de la guerre, les femmes des musulmans mobilisés n'auraient droit qu'à six centimes-quinze centimes d'allocation quotidienne, alors que leurs sœurs « roumïyas » touchent un franc vingt-cinq centimes. Pourquoi cette iniquité ? Les époux des ames et des autres ne combattent-ils pas pour la même cause et ne sont-ils pas exposés aux mêmes dangers ? Leurs peaux sont-elles donc de qualité différente ? Destinées à être trouées par les mêmes projectiles, ne devraient-elles pas être étiquetées au même prix.

Énumérer toutes les anomalies et les hypocrisies imputables aux faux amis de l'Islam serait trop long. Les Amis musulmans ont provoqué une douce hilarité parmi les lettrés tunisiens : tous sont d'accord que le texte arabe de cette feuille bilingue n'a pu être rédigé que par un Kabyle ignorant, tellement sont grossières les fautes qui le parsèment.

Les vrais amis des musulmans n'ont rien de commun avec les Amis musulmans, avec les faux amis de l'Islam.

ABD EL KARIM JOSSOR

Tunis, le 10^e jour de Rebia et aouel, l'an 1334 de l'Hégire.

LA VIE CHÈRE

Marché habituel du lundi aux Halles Centrales ; peu d'activité, approvisionnements modestes, marché calme. On ne sait si c'est la mise en vente de la viande frigorifiée qui a provoqué une certaine baisse dans les prix de la viande, notamment du veau, mais une diminution dans le prix de ces denrées a été enregistrée hier.

VIANDE	Le kilo
Pot-au-feu	1,20 à 1,60
Moyau entier	1,60 à 2,80
Veau entier	2,00 à 3,40
Epaule de veau	1,80 à 2,20
Mouton entier	1,50 à 2,80
Gigot	2,20 à 3,40
Ragout de mouton	1,20 à 1,60
Porc entier	2,30 à 2,80

BEURRE	Le kilo
Cours moyen général	5,20

FROMAGE	Le kilo
Camembert de Normandie	95,00 à 105,00

Nous rappelons à nos abonnés que tout changement d'adresse doit être accompagné de la somme de 50 centimes, en mandat ou timbres-poste, pour frais de confection d'une nouvelle bande.

DERNIÈRES NOUVELLES

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES de "l'Œuvre"

Les forces anglaises à Orfano

Athènes, 24 janvier. — Des nouvelles de source officielle grecque évaluent à **hommes environ l'effectif des troupes anglaises qui ont été débarquées depuis une quinzaine à Orfano et ses environs, dirigées vers les positions alliées.**

La situation militaire au Montenegro

Genève, 24 janvier. — On télégraphie de Vienne que les troupes autrichiennes, après s'être emparées d'Antivari et de Dulcigno, les deux ports monténégrins sur l'Adriatique, avancent lentement dans la direction de Scutari. Elles rencontrent une vive résistance dans les massifs du Tarabosh, où les Monténégrins défendent chaque défilé.

Aucune reddition en masse de soldats monténégrins ne s'est produite depuis la prise du Lovcen et de Cetignje. Les prisonniers faits par les Autrichiens ont été par petits groupes, souvent même par unités. Les forces du général Martinovitch, qui ont été relâchées par les détachements chargés de la défense des positions du nord-est et de Test, pressent leur retraite vers l'Albanie et la nature du terrain, recouvert presque partout d'une épaisse couche de neige et très favorable aux embuscades ralentit considérablement la poursuite autrichienne.

Les cercles militaires à Vienne évaluent à une quarantaine de mille hommes les effectifs dont disposent encore les chefs monténégrins. Ils auraient été rejoints par tous les hommes en état de porter les armes, qui ont préféré combattre que de se voir internés en Autriche.

Le rémouvement dans l'armée grecque

Athènes, 24 janvier. — Les milieux germanophiles et les cercles officiels se montrent de plus en plus préoccupés des continuées manifestations de sympathie des troupes grecques et de leurs chefs envers les Alliés, et des progrès faits dans l'armée par les idées d'intervention. Il est aujourd'hui incontestable que la mobilisation a permis aux partisans de M. Venizelos, devenus soldats, d'accomplir parmi leurs camarades une œuvre de prosélytisme fatale pour les projets des germanophiles, et qui met en péril la popularité même du roi Constantin.

Dans toute la Macédoine, les troupes grecques fraternisent avec les Anglo-Français, ouvertement encouragés à cela par leurs officiers. La visite que le général Moschopoulos, commandant en chef des armées grecques en Macédoine, vient de faire à Salonique, où il a parcouru en compagnie de son état-major toutes les positions des Alliés — ne cachant ni son enthousiasme devant leur perfection ni sa satisfaction à l'idée qu'elles provoqueraient une défaite bulgare, — est à cet égard significative.

AUTOUR DE SALONIQUE

Notre flotte a bombardé Dédeagatch

Athènes, 23 janvier. — Les renseignements parvenus sur le récent bombardement de Dédeagatch disent que ce bombardement a été effectué par une escadre alliée comprenant de grands et de petits navires. Des aéroplanes volaient au-dessus de la ville et repéraient les points à bombarder. Le bombardement a duré cinq heures et a causé des dommages énormes aux casernes et aux dépôts de munitions bulgares.

Et nos avions bombardent Monastir

Salonique, 23 janvier. — Une escadrille française composée de 45 avions a bombardé ce matin Monastir, causant des dégâts importants à la gare, aux casernements militaires, aux voies ferrées, aux dépôts de munitions et à l'état-major.

Mouvements ennemis sur l'Albanie

Salonique, 24 janvier. — Les troupes austro-bulgares qui se sont emparées de Berat se dirigent, les Bulgares vers Valona, pour combattre le contingent italien, les Autrichiens vers Durazzo.

Les Serbes se refont à Corfou

Londres, 24 janvier. — Les Serbes sont très reconnaissants de l'aide et des soins qu'ils reçoivent des Français.

Chaque jour, de gros détachements serbes débarquent à la station sanitaire de Corfou ; des milliers ont déjà été examinés par la mission médicale française. Ces réfugiés souffrent surtout d'épuisement. Vingt ont succombé à l'hôpital aux suites de leurs privations.

Dès que les Serbes sont remis de leurs fatigues, ils sont rééquipés par les Français.

Nouveau bombardement de Guevghéli

Athènes, 24 janvier. — On mande de Salonique que seize avions français ont bombardé de nouveau Guevghéli, causant de grands dommages aux ennemis.

On estime que l'ennemi a eu plus de cent victimes. Les avions sont rentrés indemnes.

GASGONNADE OTTOMANE

Genève, 24 janvier. — La Chambre ottomane a voté, pour l'exercice courant, des crédits supplémentaires militaires de 250 millions de francs. Dans l'exposé, il est dit que « le crédit voté l'année passée n'est pas encore épuisé, mais que, vu l'incertitude de la durée de la guerre, il a paru opportun de demander l'ouverture de nouveaux crédits ».

ESPIONNAGE ALLEMAND EN SUISSE

Le nommé Salomon, avocat à Berlin, qui a circulé en Suisse romande l'année dernière, muni de faux passeports le désignant comme américain, a été condamné par le tribunal militaire de Berne à six semaines de prison et mille francs d'amende pour espionnage en faveur de l'Allemagne.

Efforts impuissants des Autrichiens

Communiqué italien

Rome, 24 janvier. — Dans la vallée de Lagarina, dans la journée du 22 janvier, il y a eu de petites et heureuses actions d'offensive de notre infanterie sur les pentes nord du Mori.

Dans la zone de la rive gauche de l'Adige, l'ennemi a ouvert un feu intense de mousqueterie et de mitrailleuses contre nos positions sur les contreforts septentrionaux de la Zugna Torta, mais sans prononcer la moindre attaque ni nous causer de dommages.

Dans la vallée de Sezen, 23 janvier, notre artillerie a bombardé Moos en chassant les troupes ennemies qui l'occupaient. L'activité de nos détachements d'infanterie, dans le bassin de Plezzo et le secteur de Tolmino, a tenu l'ennemi en alarme constante et l'a obligé à suspendre des travaux de renforcement. Nous avons également fait quelques prisonniers.

Dans l'après-midi d'hier, les batteries ennemies des pentes nord du mont San-Michele ont ouvert soudainement un feu violent contre nos positions du mont Fortin au nord-est de Gradisca. Une concentration rapide et violente du feu de notre artillerie des secteurs environnants a, en moins d'un quart d'heure, réduit au silence les batteries ennemies.

SUR LE FRONT RUSSE

La déroute des Turcs

Pétrograd, 24 janvier. — On annonce que l'armée turque, battue, se replie vers Erzeroum dans une fuite si éperdue qu'elle abandonne derrière elle un énorme matériel de guerre. De nombreux éléments de cette armée ne pouvant se soustraire à la poursuite de la cavalerie russe se dispersent dans les villages des alentours et se cachent parmi la population.

L'avant-garde de la cavalerie russe est apparue hier devant les forts d'Erzeroum.

Coup de main hardi des Lettons

Pétrograd, 24 janvier. — Des volontaires lettons ont opéré un raid brillant sur le chemin de fer de Libau à Romny. Ayant rampé en plein jour le long de la ligne du chemin de fer, ils tuèrent la sentinelle et enlevèrent les rails sur une longueur de dix mètres. A ce moment arrivait un train militaire ennemi qui culbuta, entraînant dans sa chute une centaine de victimes.

Les Allemands ont enfin des nouvelles du Montenegro

Amsterdam, 24 janvier. — La Gazette Populaire de Cologne résume ainsi son opinion sur la situation du Montenegro :

« Ainsi, nous et nos alliés devons toujours considérer les Monténégrins comme nos ennemis. L'arrivée du roi en Italie est une claire indication de son intention de ne pas conclure la paix avec les puissances centrales ».

« De ce fait, il s'ensuit toute liberté politique d'action et lie à jamais son sort avec celui de la Quadruple Entente. »

« Le journal considère l'Albanie comme le futur théâtre de la guerre où se trouvent, dit-il, les Monténégrins, les Serbes et les Italiens à combattre ».

Affaires de Grèce

Les muets du roi

Une dépêche d'Athènes, 24 janvier, annonce que l'ouverture de la Chambre s'est faite aujourd'hui suivant les rites habituels. Après la cérémonie religieuse présidée par le métropolite d'Athènes, M. Skouliodis a lu le décret royal d'ouverture de la Chambre.

Les députés ont alors poussé le cri de : « Vive le roi ! » le seul que cette assemblée soit capable de proférer.

Un curé qui n'est pas muet

Comme contraste à l'avisement de la Chambre nouvelle, on signale les propos du curé de l'Ascension qui, après avoir commenté l'évangile aux fidèles, a ajouté : « Que Dieu assésse et éclaire notre roi, car à cause d'un seul, nous souffrons tous ! » L'akropolis, journal ministériel, qualifie ce curé de venizeliste, d'indigne serviteur de Dieu et déplore que ses paroissiens aient accueilli ses paroles avec enthousiasme.

ILS ONT ASSEZ DE BLÉ, MAIS...

M. Michaelis, président de l'Office impérial allemand des céréales, a déclaré à la Chambre de Prusse que l'Allemagne possède des réserves de céréales suffisantes. Une dépêche du 23 janvier a signalé cette déclaration, optimiste comme toutes les déclarations qu'on entend dans cette assemblée.

Mais une dépêche du 24 rend compte des observations émises par le rapporteur, à savoir que les réglementations ne peuvent pas empêcher tous les abus ; que chaque habitant doit exercer une stricte discipline sur lui-même ; que malheureusement, à mesure que la guerre se prolonge, le relâchement s'accroît. Un député a signalé une forme extrêmement intéressante du relâchement, c'est que les superficies ensemençées l'année dernière étaient très inférieures à la moyenne ordinaire.

L'AFFAIRE EGLI-VON WATTENWYL

Genève, 24 janvier. — Le colonel Dupuis, jugé chargé d'instruire l'affaire des colonels, est arrivé à Berne ; il commencera aujourd'hui l'examen des dossiers. C'est à lui qu'il appartient de décider si les colonels doivent être laissés en liberté, car, contrairement à ce qui a été annoncé, les colonels Egli et de Wattenwyl ne sont pas aux arrêts.

Solennité franco-italienne à Milan

Le don des villes françaises

Milan, 24 janvier. — Ce matin, dans les bâtiments de l'usine Ricordi a eu lieu l'inauguration de l'hôpital offert par les villes françaises à la Croix-Rouge italienne.

La cérémonie a eu lieu dans la grande salle des machines où avait été dressée une tribune spéciale surmontée de trophées de drapeaux et ornée du portrait du roi. Bien avant l'heure fixée, la salle était déjà comble. Parmi les assistants, on remarquait de nombreux sénateurs et députés, les représentants des différents comités provinciaux de la Croix-Rouge italienne et de nombreux délégués d'associations militaires, politiques et patriotiques. La présence des ouvriers et des ouvrières de l'établissement donnait à la cérémonie le caractère populaire de l'union de toutes les classes dans l'œuvre commune.

A 11 heures, MM. Barhou, Pichon, Mithouard et Jénouvrier arrivent en automobile, accompagnés du consul général de France à Milan. Le ministre d'Etat, M. Barzilai, fait en même temps son entrée dans la salle aux applaudissements de toute l'assistance.

Les discours

Le commandeur Tite Ricordi prend le premier la parole. Il s'exprime en français et dit toute sa satisfaction de s'associer au nom de son établissement à cette œuvre de charité et de fraternité.

Après lui, le président du comité général de la Croix-Rouge prend la parole : M. Pichon et ensuite M. Mithouard prononcent des discours accueillis par des applaudissements et des cris de : « Vive la France ! »

M. Barzilai, ministre d'Etat, prend la parole le dernier. Il rappelle comment « les deux Empires du Centre, après deux tentatives de déchaîner la guerre, rendues vaines par l'Italie, dévoilèrent leur pensée qui était d'imposer à l'Europe, sous le nom de paix, une domination intolérable ».

L'Italie comprit qu'elle devait « revendiquer sa liberté d'action ainsi que son droit de repousser toute complicité ; elle revint à sa politique traditionnelle, et bientôt après, elle prit son poste de combat dans la ligne formée pour affranchir l'Europe du cauchemar d'une menace perpétuelle et pour arrêter la rage dévastatrice du militarisme allemand ».

Solidarité intense, unité étroite

« Et aujourd'hui, continue le ministre italien, je viens ici, au nom du gouvernement qui a donné toute son âme pour que la date de la libération de l'Italie soit écrite dans l'histoire du monde, je viens, non pour échanger des souhaits et des salutations, mais pour confirmer de nouveau nos promesses d'action commune, de concorde intelligente et virile, pour préconiser une solidarité plus intense, une unité plus étroite dans les conseils et dans les décisions, et pour affirmer encore la nécessité de la conscience commune, qu'un seul objet s'impose à nous : battre, épuiser l'ennemi en déjouant ses plans par des actions coordonnées, simultanées, qui nous permettront de tirer tout le profit possible de notre supériorité incontestable en ressources financières, économiques et humaines. »

« Ainsi seulement, les forces alliées se dégagent de cet esprit d'indiscipline inné chez les peuples qui ne sont pas nés pour servir, viseront solidement et avec fermeté la cible commune. »

Activité de l'aviation anglaise

Londres, 24 janvier. — A la Chambre des Communes, le sous-secrétaire d'Etat à la guerre fournit un compte-rendu des opérations du corps de l'aviation pendant les quatre dernières semaines. Sur le front ouest, les pertes anglaises ont été de treize appareils. Neuf appareils ennemis ont certainement été descendus et on a des doutes pour deux autres.

« Nous » avons, dit-il, accompli six raids, l'ennemi en a opéré treize. Ces chiffres sont modifiés par le fait que nous avons employé 138 machines, y compris les machines d'escorte, tandis que l'ennemi disposait seulement de vingt machines.

« Le nombre des vols effectués par les avions anglais au-dessus des lignes ennemies est de 1,227 contre 310 effectués par les Allemands. »

« Presque tous les combats aériens ont eu lieu au-dessus des lignes allemandes ou derrière et, en raison d'un fort vent d'ouest, les machines ennemies touchées ont regagné presque toutes leurs lignes. Il est donc très difficile de fournir des chiffres exacts sur les pertes ennemies. »

Le roi Nicolas à Lyon

Lyon, 24 janvier. — Le roi de Montenegro est arrivé à Lyon à 5 heures, par le train royal italien. Il est accompagné du prince héritier et de la princesse sa femme, du prince Pierre, de sept officiers de sa maison militaire et d'une trentaine de soldats de sa garde.

A l'arrivée du train, M. Rault, préfet du Rhône, est monté dans le wagon royal accompagné du général d'Amade, de M. Herriot, sénateur, maire de Lyon, du gouverneur militaire de Lyon, du consul général d'Italie et du chargé d'affaires du Montenegro.

Le préfet du Rhône a salué le roi au nom du Président de la République et lui a offert les souhaits de bienvenue du gouvernement. Le roi, entouré du préfet et du général d'Amade, a traversé la gare entre une haie d'honneur.

Dans la cour extérieure étaient rangés une compagnie d'infanterie et un demi-escadron de cuirassiers. Les tambours ont battu aux champs à l'arrivée du roi qui a désiré passer en voiture devant les troupes.

Le préfet du Rhône et le maire de Lyon ont conduit le souverain à l'hôtel où la famille royale réside.

La foule massée devant la gare et aux abords de l'hôtel a fait une ovation au roi.

Nos ciseaux

La visite des auxiliaires

Le Journal :

Les innombrables visites, sur-visites et contre-visites de ces infortunés auxiliaires — qui finissent par attraper des rhumes (voire à la crève), comme on dit aux tranchées) à force d'exhiber leur anatomie, — suggère à M. Charles Humbert, directeur et leader du Journal, les réflexions suivantes :

Je ne me lasserais pas de le redire, on ne peut rien attendre d'utile de semblables procédés. Bien au contraire, les résultats sont, non seulement vains, mais néfastes. On encombre les formations combattantes de non-valeurs. On grossit outre mesure le nombre des malades et des inaptes. Ces prétendus récupérés coûtent à l'Etat d'innombrables journées de traitement dans les hôpitaux ; ils forment dans les dépôts un troupeau dispendieux autant qu'inutilisable, sans parler des allocations versées à leurs familles. Beaucoup, incapables de résister aux fatigues du front, contractent des affections mortelles, et occasionnent au budget la charge des pensions à leurs veuves ou à leurs orphelins.

Désastreux gaspillage, d'autant plus déplorable que ces mêmes hommes, laissés à leurs occupations civiles, — les seules où ils rendent à la nation de réels services — auraient pu contribuer à entretenir la vie économique et à lutter contre l'usure des forces du pays.

L'administration militaire s'obstine-t-elle à croire qu'il n'est d'autre problème que celui des effectifs ? Pense-t-elle qu'elle puisse demander toujours davantage à ce peuple admirable qui a déjà tout donné ?

Aussi bien, cette irritante question a-t-elle valu au jeune père de la loi, M. Dalbiez lui-même, la faveur d'être interviewé par le Temps. Et M. Dalbiez a répondu :

Notre désir de rendre la situation des auxiliaires stable apparaît nettement à deux reprises : 1° dans le paragraphe de la loi qui dispense d'un nouvel examen « d'une manière générale les hommes qui depuis la mobilisation ont été examinés par un conseil de revision et par une commission spéciale de réforme, ou par deux commissions spéciales de réforme, si la dernière décision dont ils ont été l'objet les a classés ou maintenus dans le service auxiliaire ou dans la position de réforme » ; 2° dans l'article 5, qui a pour objet de remplacer par des auxiliaires les hommes du service armé affectés à des emplois sédentaires.

Nous avons donc tenu à ce que les auxiliaires fussent sérieusement examinés au point de vue médical ; mais cet examen fait, leur situation devait être définitivement réglée. Et nous avons toujours estimé que le fameux paragraphe 9 de l'article 3 ne devait jouer qu'à titre exceptionnel.

De nombreuses circulaires, d'ailleurs, ont eu pour but, après la promulgation de la loi, de préciser la façon dont on devait procéder à son application. La circulaire ministérielle du 14 novembre notamment, après avoir spécifié que les opérations de la commission spéciale d'examen seraient renouvelées tous les deux mois, ajoute :

« Il doit être entendu que ces visites périodiques ne s'appliquent obligatoirement qu'aux hommes du service armé, considérés comme inaptes à faire campagne, et dont l'état, étant susceptible d'amélioration, doit par suite faire l'objet d'examen à intervalles réguliers. »

Le Comité de Salut public

Le Figaro :

Oui ou non, aurons-nous ce fameux comité de salut public que réclament à cor et à cris M. Clemenceau et M. Renaudel ? Impossible de le savoir dès aujourd'hui. Toutefois M. Joseph Polybe, — qui se souvient d'avoir été parlementaire avant de se constituer l'un des historiographes de la guerre, — présente à ce projet de graves objections :

S'il s'agit de faire élire, nommer un scrutin un Comité de salut public par des assemblées qui n'ont qu'une très lointaine ressemblance avec la Convention, — ce dont il convient de les féliciter à quelques égards, car cette magnifique assemblée, qui livra les Girondins et Danton à la guillotine, a été souvent lâche à plaisir, — je dois faire observer à M. Clemenceau et à M. Renaudel que cela serait contraire à la Constitution.

L'une des grandes fautes des Chambres, depuis quarante-cinq ans, a été de ne pas régler, par la loi, de rôle des pouvoirs publics pendant la guerre.

M. Renaudel et M. Clemenceau veulent-ils prendre aujourd'hui l'initiative de cette loi ?

Ces observations du Figaro sont corroborées par l'éditorial du Temps qui réplique en ces termes vifs au projet adopté par M. Clemenceau d'un « Comité de salut public » :

Nous répondons à M. Clemenceau que cette idée, pour laquelle il n'a qu'un penchant médiocre, nous paraît désastreuse. Elle est, tout d'abord, impossible à réaliser sans violer ouvertement la Constitution. Et M. Clemenceau prend-il la responsabilité de cette première brèche ? Veut-il offrir l'excuse et le précédent d'un Fructidor aux audacieux ou aux criminels qui révéraient d'un Brumaire ? Nous vivons dans une République fondée sur le principe de la séparation des pouvoirs. Or presque toutes les fautes commises depuis dix-huit mois ont eu pour origine la confusion des pouvoirs, c'est-à-dire la faiblesse des gouvernants et leur crainte des responsabilités. Que signifierait un comité d'action gouvernementale, sinon la suppression absolue du pouvoir exécutif ? Est-ce là ce que l'on veut ? Est-ce le résultat acquis des complots et des conciliabules dont on parle autour des Chambres et qui rempliraient de joie nos ennemis et qui frapperaient le pays de stupeur ? L'action gouvernementale ! On propose de déclarer que le gouvernement en est dépossédé, déchu. Dès lors, elle ne sera plus gouvernementale ; mais, ce qui est pis encore, elle ne serait plus une action. Ayons un Parlement qui délibère, ayons des commissions qui contrôlent et permettons au gouvernement de gouverner.

Sous l'Artillerie française

La Rheinisch Westphalische Zeitung et la Norddeutsche Allgemeine Zeitung viennent de publier les notes suivantes d'un soldat qui prit part aux batailles de Champagne :

Jusqu'à nous n'avions pas encore eu affaire en Champagne. Le bataillon von Konneritz était resté pendant dix mois en première ligne beaucoup plus au sud, au repos. Mais de bon matin, à l'exercice, le médecin-major du bataillon nous raconta que la grande offensive franco-anglaise sur le front occidental, attendue depuis si longtemps, était commencée depuis un jour déjà. Le lendemain matin, en effet, alerte.

Notre bataillon est emmené par chemin de fer puis par camions automobiles jusqu'en Champagne. Sur toute la ligne d'horizon les fusées bien connues s'élevaient constamment, le feu d'artillerie roula sans arrêt. Le dernier village qui n'est plus qu'une succession de ruines et d'entonnoirs, éclairé par les fusées, est rempli de colonnes de munitions, de détachements, de travailleurs, de transports de blessés. Des salves de shrapnells arrivent à l'entrée du village. Quand les balles ou les obus sifflent trop nombreux, on se couche. Un chemin, fait de grosses poutres, est crevé à certains endroits par de gros obus comme un paquet d'allumettes. Devant nous, se dressent en lignes noires nettement découpées, une longue hauteur. C'est pour sa possession que se livre ce combat. C'est la fameuse cote 199. Nos chefs l'appellent chez nous le « Kanonenberg » (montagne des canons). Les soldats l'appellent le « Sargdeckel » (couverture de cerouille).

Nous arrivons jusqu'au pied sans avoir subi de pertes. Mais où trouver encore des abris ? Tout est détruit, renversé, fracassé par les obus. Les chefs de section tâtonnent dans une obscurité profonde.

Puis, pendant deux journées, bombardement violent. Nous tenons de notre mieux, en nos abris de fortune. Toute la montagne tremble. Il pleut des obus incendiaires ; la tranchée en avant de la cime est complètement détruite ; ses occupants ne peuvent y rester, les arbres eux-mêmes étant en feu.

Le lieutenant-colonel von Konneritz ordonne alors que tous les hommes se portent derrière la crête pour l'occuper. « Tous en haut ! » On sort en rampant des ruines ; beaucoup ont perdu leur casque, leur sac ou leur fusil ; on en prend aux blessés et aux morts. Comme nous ne voyons pas apparaître d'infanterie ennemie, nous entrons dans les morts.

Pendant la nuit, nous essayons de rétablir une tranchée et quelques réseaux de fils de fer. Mais il faut bientôt renoncer à ce travail. Le feu des Français redouble ; trois hommes se mettent là dans un entonnoir ; d'autres se dissimulent derrière un tas de craie. Quant le jour vient, nous ressemblons à des meuniers. Nous pensons que les Français nous envoient des gaz éphylians, car le vent nous amène une odeur fade, douce, épouvantable, qui nous étourdit. Mais cela venait en réalité d'un cimetière situé devant nous.

Rien à manger, rien à boire. On aurait pu nous apporter à manger ou à boire, sous ce feu terrible ? Nous sommes mortellement fatigués, impossible de dormir.

Vers le matin le feu d'artillerie devient un feu roulant.

Tout d'un coup, nous ne recevons plus d'obus ; « attention ! » C'est maintenant qu'ils vont venir ! En effet, très peu après, l'infanterie française approche. Les ennemis tirent de derrière des tas de terre, se cachent dans des entonnoirs, se glissent à travers des boyaux à demi comblés. A notre gauche nous sommes déjà enveloppés. Soudain, juste derrière nous, éclate une violente fusillade, ce qui produit un effet de grande démoralisation (nous apprimes plus tard que c'était un dépôt de cartouches qui avait pris feu). Nous tirons. Nos mitrailleuses nous aident. Mais l'ennemi est tenace. Sans cesse arrivent de nouveaux assaillants. Un géant français, le casque d'acier sur la tête, nous envoie ses grenades à main.

Puis voici que le feu d'artillerie recommence. Tous les obus, tous les calibres. Et toujours les grosses bombes de 200 livres, arrivant deux par deux ; à leur éclatement, un nuage de fumée et de boue, haut comme une tour d'église. A ce moment apparaît juste au-dessus de nous un aviateur français pour régler le tir. Il vole en avant, et arrière, jusqu'à ce que les obus ennemis arrivent sur nous. Mais le tir est encore trop court. L'aviateur avance légèrement en guise de signal. La décharge suivante tombe juste. A notre gauche, il y a des blessés et nous regardons avec rage l'avion qui plane au-dessus de nous. Des obus asphyxiants arrivent aussi, et des hommes frappés d'intoxication s'en vont en chancelant.

Vers le soir, pendant une demi-heure environ, c'est un tir rapide de toutes les pièces lourdes qui se concentrent sur notre secteur. Nous sommes enveloppés de fumée et de nuages noirs. Ceux qui ne sont pas atteints par les éclats sont couverts de terre et de pierres. On n'entend ni on ne voit rien. Et je pense : « C'est l'enfer ! »

La surabondance des matières nous oblige à retarder d'un jour la suite de notre roman :

LA POILUE

COURRIER DES THÉÂTRES

Ce soir :

Comédie-Française, 8 h. Jean-Marie, Britannicus ; Porte-Saint-Martin, 8 h. 30, Anna Karénine ; Nouvel-Ambigu, 8 h. Sherlock Holmes ; théâtre Sarah-Berhardt, l'Aiglon.

Gaité, 8 h. 30, Vous n'avez rien à déclarer ? ; théâtre Antoine, 8 h. 15, La Belle Aventure ; Apollo, 8 h. 15, La Cocarde de Mimi Pinson ; Renaissance, 8 h. 30, Le poète à l'ortie ; Palais-Royal, 8 h. 30, Le pauvre Hortense a dit : « J'm'en fous » ; Bouffes-Parisiens, 8 h. 15, Ku ; Variétés, 8 h. 30, Miquette et sa mère ; Gymnase, 8 h. 45, les Deux Vestales ; Capucines, 8 h. 15, En France, Oh ! Pardon ; Vaudeville, 8 h. 15, Caribria ; Cluny, 8 h. 30, Ferdinand le Nocturne.

Le gérant : ANTOINE KLEYNTIENS.

Soc. Anon. des Imp. WELHOFF et ROCHÉ 16-18, r. Notre-Dame-de-Victoire, Paris. E. ANCEAU, directeur.